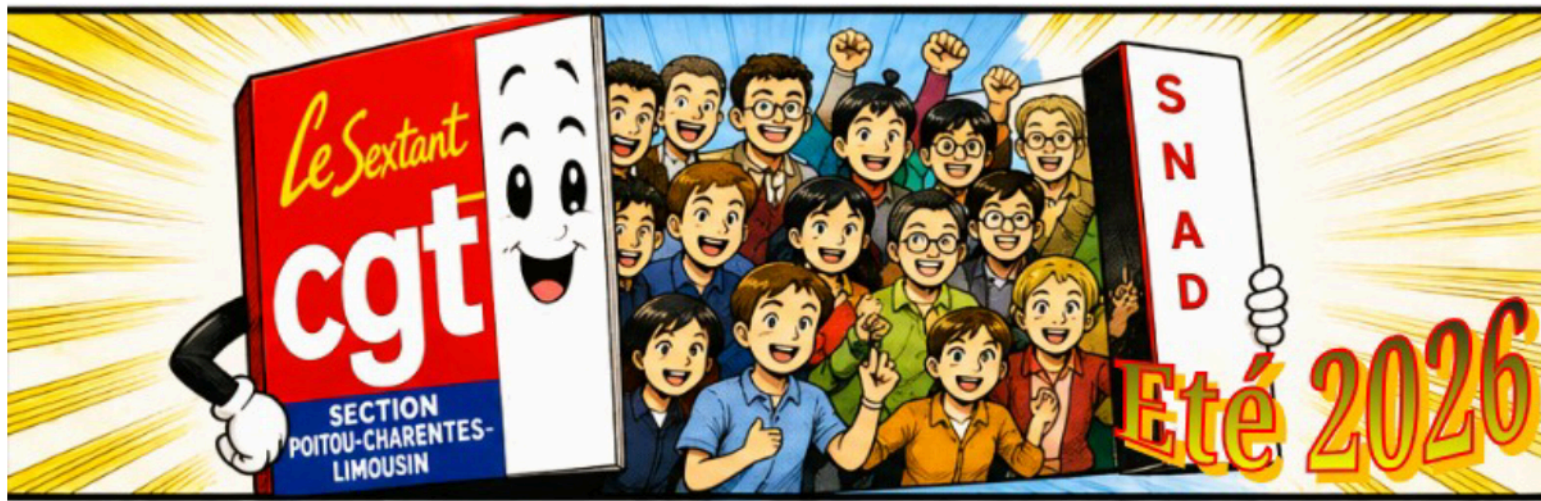




Projet de Loi RIPOST : La spoliation des pouvoirs de la Douane pour mieux l'enterrer !

Comme le dit l'adage : « Quand tu veux tuer ton chien, tu dis qu'il a la rage. »

Le ministre de l'Intérieur, M. NUNEZ, a présenté un projet de loi pompeusement baptisé RIPOST. Déjà adopté par le Sénat le 26 mai dernier, ce texte prévoit notamment :

« Le renforcement, la prévention et la répression de diverses infractions, telles que l'usage détourné de protoxyde d'azote, les rave parties, les rodéos urbains ou encore l'occupation de squats. Il prévoit également l'accroissement des moyens des forces de sécurité : caméras individuelles, drones, vidéoprotection... »

Ce projet sera soumis au Parlement lors d'une séance extraordinaire la semaine du 7 juillet, par le gouvernement LECORNU, en réponse aux débordements de violence liés au match PSG- Arsenal, selon ses déclarations à l'Assemblée Nationale.

Le projet comprend 33 articles répartis en 4 titres* :

- La lutte contre les incivilités et la délinquance du quotidien ;
- La lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée ;
- L'adaptation des moyens d'intervention ;
- Les dispositions relatives aux outre-mer.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures seront renforcées : prolongation des gardes à vue, déploiement de moyens techniques (drones, vidéosurveillance, etc.). Rien de nouveau jusqu'ici, ces actions relevant déjà du champ d'intervention des forces de l'ordre, police et gendarmerie.

Mais voilà le problème : le gouvernement souhaite aller encore plus loin, en puisant dans les prérogatives des « petits » douaniers.

En effet, un extrait du texte (<https://www.vie-publique.fr/loi/302565-projet-de-loi-ripost-ordre-public-securite-et-tranquillite>) indique clairement que :

« Le texte prévoit d'accorder des moyens d'action accrus aux forces de sécurité, à l'autorité administrative et à l'autorité judiciaire. Concernant les forces de sécurité, plusieurs prérogatives liées au domaine douanier seront étendues à certains services de la police et de la gendarmerie spécialisés dans le trafic de personnes et de biens. Ces agents pourront effectuer des contrôles d'identité, des visites de véhicules, des inspections et des fouilles de bagages et de personnes. »

C'est là que le bât blesse. Depuis des années, le SNAD CGT tire la sonnette d'alarme sur l'érosion constante des moyens de la Douane, dénonçant chaque réforme soi-disant de « modernisation » qui entraîne pertes d'emplois, fermetures de services et dégradation des conditions de travail. Notre administration est à bout de souffle et il ne faut pas s'étonner si la situation s'aggrave.

Le SNAD CGT le dit depuis des années, notre administration est à l'os. Dans un précédent Sextant, le SNAD CGT avait prévenu de l'amputation programmée

de la maison Douane.
Nous avons malheureusement raison.

La gangrène s'est installée, maintenant c'est l'amputation.*



Le gouvernement semble ignorer cette réalité, affichant un mépris total pour le dialogue social et la voix des agents comme pour celle des citoyens d'ailleurs.

Face à cette situation, les organisations syndicales douanières, regroupées en intersyndicale à l'initiative du SNAD CGT, ont exigé une rencontre avec le ministre de tutelle, puis avec le Premier ministre.

Une première rencontre avec le ministre Amiel a eu lieu le 16 avril dernier. Lors de cette rencontre, plusieurs engagements avaient été pris :

- Déposer un amendement gouvernemental pour atténuer les effets de l'article 9 du projet de loi RIPOST ;
- Mettre en œuvre un plan de recrutement de douaniers, à un niveau inédit depuis dix ans ;
- Réfléchir à une augmentation des taux de promotion ;
- Améliorer le logement douanier.

Malgré une relance le 4 mai, à ce jour, aucun retour concret n'a été obtenu du ministre.

Un amendement a toutefois été déposé par le gouvernement, mais il reste vague : il prévoit qu'un décret d'application « définira les règles de priorité d'action en tenant compte de la cartographie des implantations des services ». Autrement dit, rien de précis ni de concret. Avec, d'un côté, la gendarmerie qui compte 102 400 gendarmes répartis dans 2 950 brigades, et de l'autre, la police nationale avec 151 400 agents dans 600 commissariats, la douane, avec ses

200 brigades et seulement 16 400 agents, sera reléguée au dernier rang des priorités. Les moyens, pourtant essentiels à son cœur de métier, seront encore moins investis, et ses agents, déjà en sous-effectif, continueront à être sacrifiés sur l'autel budgétaires. La volonté affichée de renforcer la sécurité ne sera qu'un leurre si la douane, pilier stratégique dans la lutte contre la fraude reste marginalisée. Il en va de la crédibilité de tout un service public, et de la lutte effective contre les trafics !

Avec ce gouvernement, il ne faut plus espérer de dialogue constructif ni de résultats tangibles. C'est pourquoi l'intersyndicale douanière a décidé de boycotter toutes les instances jusqu'à ce que le ministre daigne enfin sortir de son silence, reprendre le dialogue et proposer des mesures crédibles, inscrites dans la prochaine programmation budgétaire.

L'avis du Conseil d'État

Dans son avis du 19 mars 2026, le Conseil d'État appelle l'attention du gouvernement sur la multiplication de "diverses dispositions de police comportant des restrictions significatives de liberté" qui sont ensuite pérennisées ou progressivement étendues à d'autres infractions. Il alerte également sur la nécessité de garantir la cohérence globale des dispositions que l'on retrouve dans "des textes disparates", et dont certaines permettent d'atteindre le même objectif.

Le Conseil d'État estime nécessaire de supprimer plusieurs dispositions du texte, notamment :

- *le régime général de fermeture administrative des établissements commercialisant des produits explosifs, qui porterait "à la liberté d'entreprendre une atteinte disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi" ;*
- *l'interdiction générale pour les personnes détenues en quartier de lutte contre la criminalité organisée de bénéficier d'une permission de sortir ;*
- *la généralisation du dispositif permettant des visites domiciliaires "sur la base de simples soupçons" ;*
- *l'application de la faculté la pseudonymisation des agents des forces de sécurité à l'ensemble du champ pénal, attentatoire aux droits de la défense.*

NOTRE PRIORITÉ, C'EST VOUS.



DÉFENDRE
VOS DROITS

Pour défendre **vos droits**
et construire **l'avenir**
de la Douane,



CONSTRUIRE
L'AVENIR

faites confiance
à un syndicat
inébranlable qui
tient ses promesses.



ÊTRE À VOS CÔTÉS
TENIR NOS ENGAGEMENTS



**LA DOUANE DE DEMAIN
NOUS APPARTIENT.**



**VOTEZ
SNAD-CGT.**



VOUS
REPRÉSENTER
PARTOUT



VOUS
DÉFENDRE
TOUJOURS



VOUS
PROPOSER
POUR AGIR



UN SYNDICAT
COMBATIF,
RESPONSABLE
ET EFFICACE